

60 commerces soutenus en Seine-Maritime

L'emploi est la priorité du Département de Seine-Maritime. Comme l'a précisé Didier Marie, Président du Département, « les très petites et moyennes entreprises artisanales et commerciales contribuent à la création d'emplois de proximité. Elles sont essentielles pour recréer du lien social, dynamiser et rendre plus attractives des zones en difficulté, qu'il s'agisse de bourgs ruraux ou de certains quartiers fragiles en milieu urbain. Nous avons choisi d'élaborer une véritable politique publique en faveur du commerce et de l'artisanat, dans le cadre de la répartition des rôles induite dans le Schéma Régional de Développement Economique. Les avances remboursables au commerce et à l'artisanat que nous avons créées doivent ainsi permettre de faciliter l'accès de toutes ces TPE au système bancaire traditionnel, et ainsi donner une véritable impulsion aux projets de développement d'ensemble d'un commerçant/artisan. Depuis novembre 2007, le Département de Seine-Maritime a soutenu 60 commerces de proximité sur tout le territoire, ce qui représente 789 934 € d'avances accordées et 3 183 489 € d'investissements réalisés.»

Qui sont les bénéficiaires de l'aide ?

Toutes les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés qui ont au moins deux années d'activités, au plus 10 salariés à temps plein et un chiffre d'affaires d'1M€.

Quels sont les investissements éligibles ?

Les investissements en matériel : les investissements de production, informatiques (hors bureautique), de modernisation et de rénovation des magasins et ateliers, l'aménagement et l'achat de véhicules professionnels aménagés pour les commerces non sédentaires ou faisant des tournées, les investissements de contrainte devant porter exclusivement sur des travaux de rénovation et au-delà des normes réglementaires.

Les investissements immobiliers : ne sont concernés que l'acquisition de terrains et de bâtiments destinés à l'activité des entreprises et ne peuvent donc pas être destinés à l'usage personnel des dirigeants.

Quel est le taux d'intervention ?

Plancher d'investissement de 7500 €
Taux de 40 % du montant de l'investissement
plafonné à 50 000 €
Montant de l'avance remboursable sans intérêt
de 3 000 à 20 000 €

Formation

Etre à l'aise en toutes circonstances (nouveau)

Définir le manque de confiance en soi, identifier les situations, les symptômes et les enjeux, découvrir les méthodes simples pour retrouver confiance et s'entraîner pour être à l'aise en toutes circonstances.

Evreux, lundi 29 juin 2009 (19h15-21h15) – Animation : Geneviève Pernel, Wakom.

Formez votre personnel en utilisant le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Tous les salariés ont un Droit Individuel à la Formation.

Ce droit s'élève à 20 heures par an pour un salarié à temps complet ; il peut être modulé au prorata temporis pour les salariés à temps partiel en fonction des accords spécifiques à chaque branche professionnelle.

Ce droit est cumulable pendant 6 ans, ce qui peut conduire à un DIF maximum de 120 heures.

La demande de formation émane du salarié : elle est soumise à accord de l'employeur.

Votre salarié bénéficie d'un maintien du salaire s'il effectue son DIF pendant le temps de travail ou d'une allocation de formation si le DIF est effectué en dehors du temps de travail.

Les 120 heures au compteur, c'est pour bientôt !!!

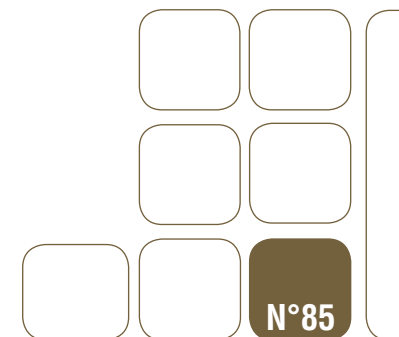
Restaurants : TVA à 5,5% et baisse des prix à partir du 1^{er} juillet 2009

Le taux réduit de TVA de 5,5 % s'appliquera à la restauration dès le 1er juillet prochain. Les services de restaurant et de restauration (ventes à consommer sur place) sont concernés. Le taux réduit ne s'applique pas aux boissons alcoolisées ; pour la restauration collective, ce n'est pas encore tranché.

L'application à partir du 1er juillet du taux réduit doit s'accompagner des engagements inscrits dans le « Contrat d'avenir » signé entre l'Etat et les organisations professionnelles du secteur :

- baisser les prix sur sept produits (parmi une liste de dix établie dans le contrat).
- créer 20 000 emplois pérennes sur deux ans et 20 000 contrats en alternance.
- améliorer la situation des salariés.
- moderniser le secteur.

A la même date, les réductions des charges sociales accordées au secteur prendront fin.



Un emploi sur quatre, trop souvent oublié

Dans cette Haute-Normandie industrielle et portuaire, tournée vers la mer, centrée sur la Seine, la valeur des activités commerciales de proximité comme levier de développement est trop souvent sous-estimée.

“On a tort, commente Jean-Paul Leduey, président du CGA de Haute-Normandie (plus de 10 000 entreprises adhérentes), ces TPE sont créatrices d'emplois, de richesses et de cohésion sociale ; elles contribuent à l'attractivité de nos villes comme de nos campagnes...”
Publiée en janvier dernier, l'étude de la Direction régionale de l'Insee sur «Les commerces et services marchands de proximité en Haute-Normandie» révèle que les commerces et services de proximité génèrent un emploi sur quatre en Haute-Normandie. Ces emplois ont augmenté de 45 % en dix ans, c'est une proportion supérieure à la moyenne des autres régions.

Cependant, il apparaît que le commerce de détail notamment alimentaire est en régression et accuse une baisse du nombre d'établissements de l'ordre de 20 % alors que dans le même temps, est enregistrée une augmentation du nombre de grandes surfaces de 21 %.

Experts-Comptables et Centres de Gestion Agréés : à chaque problème sa solution

L'Ordre des Experts Comptables et la Fédération des Centres de Gestion Agréés ont décidé de mettre ensemble leurs savoirs et compétences pour aider les TPE/PME à traverser la crise. Concrètement, ils ont identifié les 10 difficultés les plus souvent rencontrées en proposant pour chacune d'elles les réponses les mieux adaptées.

Quelques exemples :

Comment faire face à une insuffisance de fonds propres pour assurer son développement ? Les experts-comptables et les Centres de Gestion orientent les adhérents vers OSEO : www.capital-pme.oseo.fr
Comment faire face à des problèmes de trésorerie dus à des délais de paiement qui s'allongent ou à des impayés clients ? On peut mobiliser les dispositifs du Plan de relance qui prévoient le remboursement des crédits d'impôts : www.relance.gouv.fr

Comment faire face au refus de votre banquier de consentir un nouveau crédit ou des facilités de caisse supplémentaires ? C'est le médiateur du crédit en ligne qu'il faut saisir : www.mediateurducredit.fr

Comment faire face à des retards dans le paiement des dettes fiscales et sociales ? C'est la commission des chefs de services financiers de la TPG qu'il faut saisir pour obtenir un étalement des paiements...
L'objectif des experts-comptables et des CGA est toujours le même : être à votre écoute pour vous aider à trouver «le meilleur chemin».

6 623 projets de recrutement en Haute-Normandie

Selon le Pôle Emploi de Haute-Normandie (Etude sur les besoins de main d'oeuvre en 2009), les entreprises de moins de 10 salariés concentrent 35% des projets d'embauche de Haute-Normandie pour 2009, soit 6 623 projets de recrutement. Cette proportion a progressé de 4 points sur un an.

Les entreprises de services sont toujours celles qui rassemblent le plus d'intentions d'embauche. Plus de 60% des projets de recrutement pour 2009 sont exprimés par des entreprises de service, ce qui correspond à plus de 11 000 intentions de recrutement. Dans le secteur du commerce, les projets de recrutement sont un peu plus nombreux (2 700 postes) et concentrent 15 % des projets de 2009.

Palmarès 2008 : les tops et les flops des TPE

Quels sont les secteurs d'activité qui ont bien marché en 2008 et ceux qui, au contraire, se sont repliés ? La réponse est apportée par l'Observatoire des TPE, mis en place par les Centres de Gestion Agréés, qui vient de publier «les tops et les flops» de 2008.

Les tops :

Les entreprises de travaux publics : + 8,7 %. C'est la plus forte progression d'activité dans le secteur du bâtiment. Après une année 2007 décevante (-6,8%), les entreprises de terrassement et travaux publics retrouvent enfin le chemin de la croissance. Même si, globalement, les chantiers ont diminué en volume en 2008.

Les plombiers chauffagistes : + 7,7 %. En deuxième position, les plombiers chauffagistes réalisent une belle performance. Le chiffre d'affaires de la profession enregistre une hausse trois fois plus importante qu'en 2007 (+2,6 %). C'est la seule activité (hors TP) orientée à la hausse dans l'artisanat du bâtiment.

Les électriciens : + 5,9%. En net recul par rapport à 2007 (+ 8,5 %), les électriciens conservent toutefois un niveau d'activité largement supérieur au taux moyen de croissance.

D'autres professions sont en forme avec des hausses de chiffres d'affaires : les crémiers fromagers (+ 2,4 %), les entreprises de vente et réparation automobile (+ 2,3 %), les tabacs journaux et jeux (+ 2 %), les bouchers charcutiers (+ 2,1 %), les prothésistes dentaires (+ 1,4 %), l'alimentation générale (+ 1,5 %).

Les flops :

Les agences immobilières : - 14,6 %

Les magasins de bricolage : - 9,6 %

Les commerces de vaisselle-verrerie-faïence : - 8,4 %

Les carreleurs : - 3,8 %

Les transporteurs de marchandises : + 0,1 %

Les commerces de vêtements enfants : - 0,9 %

Les taxis et les ambulances : + 2,7 %

> Edito

DES TPE COMBATIVES FACE À LA CRISE

Nos petites entreprises commerciales, artisanales et de services sont touchées par la crise. On l'a bien vu lors de la présentation de la situation économique régionale par la Banque de France, le 12 février dernier à Rouen : beaucoup d'indicateurs sont aujourd'hui dégradés.

La crise s'est manifestée dès le dernier trimestre 2008 avec des reculs significatifs des chiffres d'affaires dans certains métiers :

- Les services : -7,7% (par rapport au dernier trimestre 2007).
- L'équipement de la personne : -4,9%.
- L'équipement de la maison : -4,1%.

L'artisanat de bâtiment, lui, s'en tire mieux : progression du chiffre d'affaires de 2,6%.

Sans sous-estimer l'importance des difficultés rencontrées, je constate que nos TPE sont mieux armées que les grosses structures pour faire face à la crise. Contrairement à ces dernières, lourdes, figées dans des processus normalisés, les petites entreprises sont très réactives et s'adaptent rapidement aux changements qui affectent leur environnement. Cette forte réactivité leur permet d'éviter le pire et d'amortir les chocs...

Les TPE sont aussi habituées à affronter les retournements du marché : elles se battent tous les jours pour décrocher des commandes, conserver leur clientèle, exploiter les nouvelles opportunités...

Il est aussi important de souligner que les chefs d'entreprise les plus combattifs sont les mieux formés : gestion, marketing, utilisation des technologies numériques...
L'offre du CGA de Haute-Normandie est ici importante.

Jean-Paul Leduey
Président du CGA de Haute-Normandie.



A NOTER SUR VOS AGENDAS

La deuxième édition des «Rencontres du Commerce et de l'innovation» se tiendra à Rouen, le 5 octobre prochain.

Objectif : aider les commerçants dans l'adaptation et le développement de leur activité, en jouant la carte de l'innovation pour se différencier. La manifestation est organisée par la CCI de Rouen, en partenariat avec le CGA de Haute-Normandie.